Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 2 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 fait par monsieur Luc Charron concernant la hauteur d'un logement supplémentaire située au 595, chemin de l'Ange-Gardien.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur d'aménager un logement supplémentaire ayant une hauteur de 2,16 mètres sous plafond pour un logement supplémentaire aménagé au sous-sol alors que la hauteur minimale autorisée est de 2,3 mètres;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 15e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général